



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« Tiers Lieux »

Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt vise à collecter des projets de création ou d'extension de « Tiers lieux » sur le territoire de la nouvelle Région Occitanie et à préciser les termes d'appels à projets subséquents.

INITIATIVE DE LA REGION

La région Occitanie est la 1^{ère} région, après l'Île-de-France en nombre de Tiers lieux, avec plus 100 espaces comptabilisés, selon le premier recensement mené par la Commission « Tiers lieux, Télétravail et Coworking » de La Mêlée.

A travers la politique dynamique en faveur du numérique qu'elle mène et alors qu'elle vient d'obtenir le label Fab Région, la Région souhaite étudier les modalités de soutien qu'elle pourrait mettre en œuvre afin de soutenir le développement de lieux favorisant le développement de l'économie collaborative.

Les technologies de l'information et la diffusion large d'outils performants permettant de travailler à distance (ordinateurs portables, tablettes, smartphones) influent sur la façon de travailler des individus ainsi que sur l'organisation du travail.

Les possibilités ainsi offertes aux travailleurs indépendants ou aux salariés de travailler dans un lieu autre que sur le site de leur entreprise se multiplient.

Afin de proposer un local, des infrastructures de communication pour favoriser l'exercice de leur activité aux « travailleurs mobiles », depuis plusieurs années, de nouveaux espaces à mi-distance entre la conception du travail à domicile et celle du travail sur site ont fait leur apparition : les Tiers lieux.

Ce terme générique couvre plusieurs types de lieux :

1. Centres d'affaires : salles de réunions, des bureaux équipés, des services de domiciliation, d'accueil téléphonique ou de secrétariat.

Public : majoritairement des travailleurs indépendants pour une utilisation de courte période. Localisation : quartier d'affaires, centre-ville.

2. Télécentres : bureaux partagés de proximité destinés à des télétravailleurs. Public : en majorité salariés pour une utilisation permanente. Localisation : zones rurales ou péri urbaines.

3. Espaces de coworking : espaces de travail partagés portés par une communauté active d'utilisateurs (esprit collaboratif).

Public : travailleurs indépendants (freelance, créateurs d'entreprises, autoentrepreneurs) et petites entreprises (start-up, TPE) – Localisation : zone urbaine

Dans la typologie des Tiers lieux sont également inclus les Fablabs. Cependant, la Région ayant lancé en 2016 un 1^{er} appel à projets FabRégion, reconduit en 2017, les fablabs ne font pas partie du périmètre de cette consultation.

Plus globalement, les Tiers lieux se caractérisent comme des espaces de travail collaboratif, dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement, et dont l'utilisation peut être en accès libre ou payante.

Le développement en Occitanie de Tiers lieux répond au besoin, pour les acteurs concernés (travailleurs indépendants, salariés et employeurs) de disposer de lieux pouvant répondre au travail collaboratif et à des nouvelles formes d'organisation. Il s'inscrit aussi dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire.

Pour la Région, les Tiers lieux doivent permettre de relever plusieurs défis auxquels doit faire face le territoire régional :

- Défis liés au développement durable (aspects environnemental et social) ;
- Défis liés aux difficultés de mobilité pour les salariés dans les grandes aires urbaines (congestion des transports) ;
- Défis liés à l'attractivité économique de nombreux territoires : ruraux, en périphérie urbaine et en reconversion ;
- Défis liés à l'émergence d'une nouvelle économie collaborative et du manque de lieux favorisant son développement ;
- Défis liés plus largement l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place de nouvelles organisations du travail dans les entreprises privées comme dans les collectivités.

A QUI S'ADRESSE L'AMI « TIERS LIEUX » ?

L'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie s'adresse à :

Toute structure publique ou privée :

- **Ayant déjà développé un Tiers lieu ou ayant l'intention d'en créer un, à l'exclusion des Fablabs (l'extension et la création de Fablabs fait l'objet d'un appel à projets séparé).**

LES OBJECTIFS DE L'AMI « TIERS LIEUX »

Les manifestations d'intérêt devront permettre de répondre à au moins un défi auquel fait face le territoire régional et décrire les points suivants :

1- Le projet :

- Présentation générale, ses objectifs, son ambition.

2- L'implantation géographique :

- Adéquation de la zone choisie avec les publics visés (zones urbaines, périurbaines, rurales),
- Fréquentations actuelle et visée (en nombre).

3- Le bâtiment :

- Adaptation aux exigences environnementales et énergétiques,
- Respect de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- Aménagement d'espaces variés (individuels et collectif).

4- Le matériel :

- Type d'accès internet,
- Type de matériel.

5- L'animation et les prestations du lieu :

- Type d'animation de la communauté des lieux (réalisations d'événements au sein de la communauté d'utilisateurs du lieu, animation quotidienne, ...).
- Horaires d'ouverture et modalités d'utilisation,
- Type de services annexes proposés aux usagers.

6- Le modèle économique :

- Le plan de financement à 5 ans : Dépenses d'investissement (immobilier, matérielles et immatérielles) – Dépenses de fonctionnement (frais de personnel, charges de structures, ...) / Ressources (subventions publiques, recettes générées, autofinancement),
- Grille tarifaire des prestations.

7- Les partenariats :

- Avec d'autres structures implantées sur le territoire (créées ou en création), travaillant avec un public identique, ou sur une problématique identique, ou faisant apparaître une complémentarité.
- Adhésion à un réseau local et/ou national,
- Besoins en terme de relations inter Tiers lieux, avec les entreprises, ...

8- Les attentes vis-à-vis de la Région :

- Accompagnement financier (investissement et / ou fonctionnement) ?
- Rôle de facilitateur (acculturation des entreprises, animation économique, ...) ?

DEPOSER UN DOSSIER

Pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt, à compter de la présente publication et jusqu'au **17/03/2017**, les dossiers sont à retirer en ligne sur le site de la Région :

(page internet et lien en création)

Cet appel à manifestation d'intérêt est géré par la Direction de l'Economie, de l'Innovation et de l'International (DEII) de la Région Occitanie.

CONTACT

Pour toutes demandes de renseignements :

- **Direction de l'Economie et de l'Innovation – Région Occitanie**
Service de l'économie numérique.

Email : tierslieux@laregion.fr

Tél. : 05 61 39 66 52